

HAUT CONSEIL DE LA PRESSE



Tél : 518167 / 518168

B.P.: 6929 KIGALI

e-mail : highcouncilofthepress@yahoo.fr

Website: www.hcp.gov.rw

**RAPPORT SUR LE MONITORING DES PUBLICATIONS MEDIATIQUES
LORS DE LA 12^{ème} COMMEMORATION DU GENOCIDE AU RWANDA**

Kigali, le 21 août 2006

© Rwanda Media Monitoring Team

12 EME COMMEMORATION DU GENOCIDE

PREAMBULE

Le Haut Conseil de la Presse a été institué par la loi n°18/2002 du 11/05/2002 régissant la presse au Rwanda. Cette loi a été suivie du décret présidentiel n° 99/01 du 12/11/2002 portant sur la structure, l'organisation et le fonctionnement du Haut Conseil de la Presse. En outre, en son article n°34, la Constitution de la République Rwandaise confirme le Haut Conseil de la Presse en organisme indépendant chargé de la liberté et du suivi de la presse.

L'article 2 et l'article 74 précités de l'Arrêté Présidentiel et de la loi régissant la presse, définissent les attributions du Haut Conseil de la Presse comme suit :

1. garantir et assurer la liberté et la protection de la presse;
2. veiller au respect de la déontologie en matière de presse;
3. veiller à ce que les partis politiques et les associations aient un accès équitable aux moyens officiels d'information et de communication;
4. donner son avis sur les autorisations d'installation des entreprises de presse audio- visuelle;
5. donner son avis sur les décisions de suspension, d'interdiction de publication d'un journal ou périodique ou de fermeture d'une station de radiodiffusion, de télévision ou d'une agence de presse;
6. délivrer ou retirer la carte de presse.

Comme on vient de le voir, parmi les attributions du Haut Conseil de la Presse figure le contrôle du respect de la législation régissant les publications de presse. Pour ce faire, le Haut Conseil de la Presse procède au monitoring des publications de presse écrite, des émissions de radio et de télévision, et dresse rapport dans les délais prescrits.

C'est à ce titre que le présent rapport a été rédigé, avec l'objectif global de montrer comment la presse écrite, les stations de radio et la télévision s'acquittent de leur mission d'informer et conscientiser le public rwandais et international sur les événements relatifs à la 12^{ème} commémoration du génocide perpétré au Rwanda en 1994. Il s'agit d'une démarche qui vide le Haut Conseil de la Presse à prendre les bonnes décisions en matière de promotion de la presse et qui permet aux journalistes d'affiner leurs méthodes de travail.

SOMMAIRE

Le présent rapport du Haut Conseil de la Presse contient l'analyse des informations diffusées par les radios, la télévision et la presse écrite lors de la 12^{ème} commémoration du génocide de 1994 au Rwanda, L'analyse en question porte sur les informations diffusées par les radios et la télévision entre le 6 et le 14 avril 2006, ainsi que par la presse écrite tout au long du mois d'avril de la même année. Elle vise à mettre en évidence la manière dont la presse du Rwanda s'est acquittée de sa mission d'informer et d'éclairer l'opinion rwandaise et étrangère au sujet du génocide de 1994 et de sa 12^{ème} commémoration.

L'introduction mise à part, le présent rapport comporte deux parties principales: une partie consacrée aux émissions des radios et de la télévision, une autre réservée aux publications de presse écrite. Il se termine par une conclusion générale accompagnée de recommandations. Les informations ayant fait l'objet de l'analyse sont au nombre de 366, dont 180 pour les radios et la télévision et 186 pour les périodiques de presse écrites. Voici comment le présent rapport relève la manière dont les divers médias se sont acquittés de leur tâche :

- L'attention des médias a surtout porté sur la mémoire des victimes du génocide, que ces médias soient audio-visuels ou de presse écrite.
- Parmi les autres sujets dominants, figurent la situation sociale des rescapés, les juridictions a gacaca » et les racines historiques de la tragédie.
- Quantitativement, les informations les plus diffusées et analysées se rapportent aux faits, gestes et discours des autorités étatiques au cours des cérémonies de commémoration du génocide.
- Dans la presse écrite, rares ont été les rubriques d'analyse, d'opinions particulières des journalistes ou des lecteurs (que ce soit par interviews, débats ou échanges d'idées).
- Les informations nationales et internationales mises à part, la presse (qu'elle soit écrite ou audio-visuelle) a surtout couvert les célébrations localisées en ville de Kigali.

En résumé, les publications couvertes par le présent monitoring se sont efforcées de s'acquitter de leurs obligations, en informant et en conscientisant l'opinion nationale et internationale sur le génocide qui a affligé le Rwanda et sur sa commémoration. Ce souci professionnel qui les honore comporte cependant des lacunes. On en veut pour exemple le traitement insuffisant des médias du génocide, de l'idéologie génocidaire, de l'unité et de la réconciliation de la société rwandaise, ainsi que d'autres questions que ce rapport se propose de mettre en lumière. En outre, la presse s'est plus concentrée sur le milieu urbain que sur la campagne.

TABLE DES MATIERES

Preambule	2
Sommaire	3
Clef des abreviations	5
0. Introduction	6
0.1. Avant-propos	6
0.2. L'objectif.....	6
0.3 La méthode utilisée	7
0.4. Les subdivisions du rapport	9
PREMIERE PARTIE	12
I. La presse audio-visuelle	12
1.1. La diffusion de l'information	12
1.1.1. Les missions	12
1.1.2 Localisation.....	15
1.1.3 Autres observations tirées du présent monitoring.....	19
Conclusion	19
DEUXIEME PARTIE	20
II. La presse écrite	20
2.1. Diffusion de l'information.....	20
2.1.1 Le type de l'information publiée.....	20
2.1.2. Les publications.....	22
2.1.3 La source de l'information.....	25
2.1.4. La localisation du sujet de l'information.....	28
Conclusion	29
CONCLUSION GENERALE	30
RECOMMANDATIONS	31

CLEF DES ABREVIATIONS

BBC	: British Broadcasting Corporation
FM	:Frequency Modulation
GLH	:Grands Lacs Hebdo
LNR	:La Nouvelle Relève
TNT	:The New Times
RRW	:Radio Rwanda
RA-Huye	:Radiyo y'abaturatione ivugira mu karere ka Huye (Radio communautaire du district de Huye)
RA - Rubavu	:Radiyo y'abaturatione ivugira mu karere ka Rubavu (Radio communautaire du district de Rubavu)
RA - Rusizi	: Radiyo y'abaturatione ivugira mu karere ka Rusizi (Radio communautaire du district de Rusizi)
TVR	Télévison Rwandaise
VOA	Voice of America
RMMT	Rwanda Media Monitoring Team

0. Introduction

0.1. Avant-propos

Afin de s'acquitter de son obligation primordiale d'assurer le suivi, de défendre et de promouvoir le développement de la presse au Rwanda, le Haut Conseil de la Presse a mis en place une équipe opérant au sein de son Secrétariat exécutif, chargée de l'assister en procédant au monitoring des publications de presse écrite et des émissions radiophoniques et télévisées. Les rapports sur le monitoring des émissions de radio et de télévision et sur les publications de presse écrite ont pour but de montrer la façon dont chaque organe de presse s'acquitte de son obligation professionnelle de base : celle d'informer, d'instruire et de divertir, en concordance avec les lois et le code d'éthique régissant la presse et les métiers de presse au Rwanda.

«Préservez la mémoire du génocide en répondant positivement aux juridictions 'gacaca' et en ayant le courage de dire la vérité pour mieux affronter les conséquences de la tragédie ». Telle est la devise qui guidait la réflexion au moment où le Rwanda commémorait le génocide de 1994 pour la douzième année consécutive. Tenant compte de la part importante prise par les médias dans l'exécution du crime de génocide, le Haut Conseil de la Presse dans son rapport annuel, met en évidence le rôle actuel de la presse en matière de préservation de la mémoire des victimes auprès du public rwandais et international, grâce à une information adéquate sur son histoire, afin que plus jamais le génocide ne soit possible.

C'est à ce titre que le présent rapport procède à la publication du monitoring de l'information diffusée lors de la 12^{ème} commémoration, du 6 au 14 avril 2006 sur les radios et la télévision. Pour ce qui est de la presse écrite, le monitoring a couvert l'entièreté du mois d'avril, du 1^{er} au 30. Un choix motivé par la durée de la période officielle de deuil et par le rythme de parution (périodicité) des divers organes de presse. Quantitativement, les informations couvertes par le monitoring sont au nombre de 366, dont 180 pour la presse audio-visuelle et 186 pour la presse écrite.

0.2. L'objectif

Objectifs généraux

- Mettre en évidence la manière dont la presse rwandaise s'est acquittée de sa mission d'informer et de conscientiser le public national et international au sujet du génocide de 1994 au Rwanda et de sa 12^{ème} commémoration.

Objectifs particuliers

- Mettre en évidence la contribution de la presse dans la recherche de solutions aux problèmes que le pays doit affronter suite au génocide. Comme l'idéologie génocidaire, le divisionnisme et la situation sociale des rescapés par exemple.

- Mettre en évidence la part de la presse dans la stratégie politique développée dans le pays pour assurer la coexistence harmonieuse des Rwandais après le génocide, leur unité et leur réconciliation, de même que la promotion des tribunaux 'gacaca' entre autres.

0.3. La méthode utilisée

Dans l'élaboration du présent rapport, la méthode suivante a été utilisée :

- déterminer dans la presse audio-visuelle et dans la presse écrite, les publications à couvrir par le monitoring ;
- déterminer la durée de la collecte d'informations ;
- rassembler les outils techniques devant servir au monitoring ;
- déterminer les thèmes essentiels à consigner dans l'ordinateur ;
- procéder au monitoring de ces thèmes et rédiger le rapport.

Le tableau suivant montre la liste des organes de presse couverts par le monitoring

Tableau1: radios, télévision et périodiques de presse écrite soumis au monitoring

Organes de presse	Titre du médium	Numéro/ date	Langue	Durée
	BBC	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda & Kirundi	18:30
	CFM	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda	20:00
RADIO	Flash FM	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda	7:00
	Izuba	6-14 Avril 2006	Kinvarwanda	19:30
	Radio 10	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda	19.0
	RRw	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda	
	VOA	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda & Kirundi	6:00
	Salus	6-14 Avril 2005	Kinyarwanda	17.00
	RA Rubavu	6-14 Avril 2006	Kinvarwanda	18.05
	KA- Rusizi	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda	18.05
TELEVISION	TVR	6-14 Avril 2006	Kinyarwanda	19:30
	GLH	N°. (9-16/4/06); N° 457(17-	Français	--
	Imvaho Nshya	N° 1647 (3-9/4/06); N° 1648 (10-16/4/2006)N° 1649 (17-23/04/2006) N° 1650(24-30/4/2006)	Kinyarwanda	-
	Isimbi	N° 2 Avril 2006	Kin arwanda	-
PERIODIQUES	Itwararike	N° 001 (Avril 2006)	Kinyarwanda/ Anlais	
	Kinyamateka	N° 1690 (Avril I, 2006) ; N°1691 (Avril II	Kinyarwanda	-
	LNR	N° 564 (10-17/4/2006); N° 565 (17-24/4/2006); N' 566 24/4-01/5/2006	Français	-
	Rushyashya	SPECIAL GÉNOCIDÉ	Kinyarwanda	-
	TNT	N° 831 - 851 Avril 2006	Anlais	-
	Ukuri	N° 163-N°164 (Avril 2006	Kin arwanda	-
	Umuco	N° 23 (6-23/4/2006)	Kinyarwanda	-
	Umuseso	N° 251(9-16/4/2006)	Kinyarwanda	-
	Urumuli	N° 010 (2713-5/4/2006)	Kinyarwanda	-
	Ingabo Magazine	N° 143 (Avril 1); N° 144 (Avril 2)	Kinyarwanda, Français, Anlais	

Comme le tableau ci-dessus le montre, certaines radios et certains journaux n'ont pas fait l'objet du monitoring pour les raisons suivantes :

- a) Radio Maria-Rwanda: parmi les informations rediffusées à partir des émissions de Radio-Vatican, aucune ne traitait du Rwanda (par rapport au génocide).
- b) RA-Huye: Inaudible depuis Kigali. Les personnes censées assister le HCP dans la collecte de ces informations ne se sont pas acquittées de leur mission.

- c) City Radio : n'a pas diffusé d'informations au cours de la semaine officielle de deuil.
- d) Certains journaux n'ont consacré aucun numéro sur la célébration des événements correspondant à la période du monitoring considérée.
- e) Les rythmes de parution (périodicité) n'étant pas les mêmes, le monitoring des
- f) différents médias n'a pas couvert un nombre identique de livraisons.

La collecte des informations a sélectionné celles qui se rapportaient à la commémoration du 12^{ème} anniversaire du génocide de 1994 au Rwanda. Pour les radios et la télévision, seules les informations en langue rwandaise ont été considérées. Ce choix s'explique : le kinyarwanda étant la langue du public consommateur d'informations audio-visuelles dans sa totalité ou presque, les éditions en langues étrangères des informations nationales ne sont que la traduction de la version rwandaise de celles-ci. Sur la BBC et la VOA, le monitoring a couvert les programmes d'information en langues rwandaise et burundaise consacrés à la Région des Grands Lacs par ces radios.

0.4. Les subdivisions du rapport

Comme annoncé dans le sommaire, le présent rapport se compose de deux parties principales: une partie consacrée aux médias audio-visuels, une autre à la presse écrite. Le mode de diffusion de ces médias en explique le classement en deux catégories. Comme le terme lui-même le suggère, l'audio-visuel se transmet par sons et images, avec la précision des horaires et la rapidité de diffusion comme caractéristiques spécifiques. Quant à la presse écrite, c'est surtout la surface d'impression disponible qui en définit la limite quantitative.

En dépit de cette subdivision cependant, les thèmes ayant déterminé l'orientation en cours de monitoring sont les mêmes, du fait de l'identité du propos global de ces différents médias : informer, éclairer, divertir. Parmi ces thèmes, on peut citer les suivants : le sujet de l'information, la source de l'information (personnes physiques ou écrites), la localisation de la source d'information et même le type d'information dont il s'agit.

Les thèmes exposés aux tableaux 2,3,4 et 5 ont été choisis comme critères d'orientation du monitoring, en fonction de la façon dont les différents organes de presse ont assuré l'information et la conscientisation du public rwandais et international sur le génocide et sa 12^{ème} commémoration

Tableau 2: Le sujet

Symbole	Sujet
A	les causes du génocide
B	la situation sociale des rescapés
C	la sécurité des témoins aux juridictions "gacaqa"
D	la lutte contre le génocide et son idéologie
E	l'indemnisation des rescapés
F	la mémoire des victimes du génocide (les mémoriaux, les témoignages, les écrits, les œuvres de fiction)
G	la responsabilité de la communauté internationale dans le génocide
H	la responsabilité de certains pays dans le génocide
I	la responsabilité des partis politiques dans le génocide
J	la responsabilité des organisations religieuses dans le génocide
K	la responsabilité des médias dans le génocide
L	la recherche sur le génocide
M	la justice
N	les juridictions "gacaca"
O	l'unité et la réconciliation
P	les associations des rescapés du génocide
Q	le racisme, le divisionnisme et l'idéologie du génocide
R	les droits de la personne humaine
S	les suivi socio-médical des traumatismes
T	les préparatifs du deuil national
U	les idées de l'opposition politique sur le génocide
V	la banalisation négation du génocide
W	Autres thèmes

Tableau 3: la source de l'information

Symbole	La source de l'information
S1	les autorités
S2	la documentation
S3	l'observation
S4	les autorités / les administrés & la documentation
S5	l documentation & l'observation
S6	les autorités/ les administrés & observation
S7	autres

Tableau 4: La localisation

Symbole	La localisation
A1	Ville de Kigali
A2	l'Est
A3	l'Ouest
A4	le Sud
A5	le Nord
A6	l'étranger
A7	<u>instance nationale</u>

Tableau 5: le type d'information

Symbole	Le type de l'information
U1	information factuelle
U2	information brève
U3	éditorial
U4	figure
U5	opinion personnelle
U6	<u>article d'analyse</u>
U7	photo
U8	Sondage d'opinion
U9	<u>interview</u>
U10	autres (courrier des lecteurs, lettres à la rédaction...)

PREMIERE PARTIE

I. LA PRESSE AUDIO-VISUELLE

1.1. LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

L'une des obligations de la presse étant de livrer une information diversifiée, véridique et exhaustive, le monitoring des radios et de la télévision s'est attaché à relever le sujet de l'information, la source de l'information et sa localisation. Les thèmes soulignés ci-après contribuent à mieux ressortir la manière dont les médias se sont acquittés de cette obligation.

1.1.1 Les émissions

En cette année 2006, la devise (leitittotiv) en rapport avec la commémoration du génocide de 1994 au Rwanda disait ceci: "Préservez la mémoire du génocide en répondant positivement aux juridictions 'gacaca' et en ayant le courage de dire la vérité, pour mieux assumer les conséquences de la tragédie". Compte tenu de la devise en question, les émissions des radios et de la télévision au cours de la semaine de deuil ont été regroupées en plusieurs thèmes, désignés dans le présent rapport de monitoring sous la dénomination « **sujet** ». En voici quelques-uns parmi ces thèmes : la mémoire des victimes du génocide, la justice, les juridictions 'gacaca', la banalisation-négation du génocide, l'idéologie génocidaire et d'autres thèmes tels qu'on peut les voir dans le tableau ci-après.

Tableau 6: Le sujet¹

Radion/TV Le sujet	BBC	CFM	FLACH FM	IZUBA	RRW	RADIO-10	RA-RUSIZI	RA-RUBAVU	SALUS	VOA	TVR	Total	%
A	1	0	2	0	1	0	0	0	1	0	1	6	3,33
B	0	0	1	0	7	0	1	2	1	1	2	15	8,33
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
D	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	4	2,22
E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,56
F	4	10	4	1	2	6	6	6	6	4	22	99	55,00
G	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,56
H	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	3	1,67
I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,56
J	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
K	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
L	0	0	0	1	3	3	0	0	1	0	0	8	4,44
M	1	2	0	1	3	2	0	0	1	0	1	11	6,11
N	0	0	0	0	1	1	1	3	1	0	7	14	7,78
O	1	0	0	0	3	0	2	0	0	0	0	6	3,33
P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Q	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	1	5	2,78
R	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0,56
S	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,56
T	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	4	2,22
U	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
V	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
W	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Total	8	17	7	14	44	13	12	11	11	6	37	180	100,00

1.A. les causes du génocide; B. la situation sociale des rescapés; C. la sécurité des témoins aux procès "gacaca";D. La lutte contre le génocide et son idéologie;E. les indemnités de réparation en faveur des rescapés ;F. la mémoire des victimes du génocide(les mémoriaux, les témoignages, les écrits, les oeuvres de fiction); G. la responsabilité de la communauté internationale dans le génocide;H. la responsabilité de certains pays dans le génocide;I. la responsabilité des partis politiques dans le génocide; J. la responsabilité des organisations religieuses dans le génocide; K. la responsabilité des médias dans le génocide la recherche sur le génocide; M. la justice; N. les juridictions gacaca"; O. l'unité et la réconciliation; P, les associations des rescapés du génocide; Q. la divisionnisme et l' idéologie du génocide; R. les droits de la personne humaine; S. le suivi psycho-social des traumatismes; T. les préparatifs du deuil national; U. les idées de l'opposition politique sur le génocide; V. la- banalisation-négation du génocide». Autres thèmes.

Le tableau ci-dessus montre que l'occurrence de chaque thème dans les émissions fut différente sur chaque radio et à la télévision. Le thème le plus fréquemment traité fut celui de « la mémoire des victimes du génocide » (F) (55.00%). Ce thème regroupe l'inhumation des victimes du génocide dans des conditions plus dignes, la visite des mémoriaux du génocide, les témoignages sur la mémoire et le combat contre le génocide, les créations littéraires ou les représentations artistiques en rapport avec la mémoire des victimes innocentes du génocide de 1994 au Rwanda:

"C'est la 12^{ème} fois que le Rwanda commémore le génocide commis en avril 1994, qui a emporté plus d'un million de vies innocentes", CFM, 6/4/2006, 20H00; "C'est au cours de la nuit dernière que sur la place du bureau de secteur à Rugerero s'est tenue une réunion de deuil jusqu'au petit matin. En communion avec les rescapés du génocide, les habitants du district de Rubavu ont rendu les derniers honneurs aux innocents emportés par le génocide d'avril 1994. RA-RUBAVU, 13/4/2006, 18h05; "Avant la fin de sa visite dans notre pays, le Président de l'Organisation Mondiale du Commerce a visité le mémorial du génocide à Gisozi", TVR, 14/4/2006, 19h30; "Quant au sein de l'Université nationale de Butare, de nombreux débats y sont organisés sur le thème du génocide", SALUS, 9/4/2006, 17h00; "A l'occasion de la cérémonie de commémoration (du 12^{ème} anniversaire du génocide, le Président de la République demande aux Rwandais de se respecter eux-mêmes, de manière à trouver en eux la force capable de les inciter au pardon réciproque et à la tolérance pour se consacrer à l'amélioration de leurs vies". RA-Rusizi, 7/4/2006, 18.05.

Parmi les informations publiées au cours de la semaine consacrée à la mémoire des victimes du génocide, "la situation sociale des rescapés du génocide"(B) fut un thème fréquemment évoqué (8.3 %): "L'exécutif de la mairie de Kigali fait savoir qu'il s'engage à consacrer plus d'attention aux problèmes des rescapés du génocide, TVR, 11/4/2006, 19h00; "Il est maintenant avéré que dans l'enseignement supérieur, 89% des étudiants rescapés du génocide sont affectés de traumatismes divers. Au cours des années 2004 et 2005 en particulier, cela s'est manifesté d'une nouvelle manière"... FLASH FM, 13/4/2006, 12h00; "Les rescapés du génocide ont insisté pour que le FARG dispose d'un fonctionnaire au niveau du district" RRW, 12/4/2006, 19h00; "La situation sociale des rescapés est encore affligeante et les gens devraient s'atteler à leur venir en aide », a dit Ildephonse Gasana, représentant d'"Ibuka" en province de Butare, SALUS, 14/4/2006, 17h00.

Au cours de la semaine consacrée à la commémoration du génocide de 1994, le thème des "**juridictions gacaca**" fut particulièrement évoqué. (7.78%). Ces juridictions étant spécifiques au Rwanda, le présent monitoring a choisi de traiter ce thème dans un cadre différent de la justice ordinaire. Citations de quelques radios: " les étudiants originaires de plusieurs pays du continent africain approuvent les mesures prises par le gouvernement rwandais pour affronter les conséquences du génocide en instituant une juridiction réconciliatrice comme les gacaca. **RADIO 10**, 12/4/2006, 13h00; "Les fonctionnaires de l'institution nationale en charge des juridictions 'gacaca' doivent disposer de toute l'information véridique"... **TVR**, 11/4/2006, 19h30.

« **La justice** » est aussi un thème sur lequel les radios et la télévision se sont penchées au cours de la période de commémoration (6.11%), le sujet le plus couvert de ce thème étant les procès des personnes prévenues de génocide détenus à Arusha en Tanzanie : "A Arusha, Paul Bisengimana l'ancien bourgmestre de Gikoro a écopé d'une peine d'emprisonnement de 15 ans, après avoir avoué sa participation au crime de génocide". **BBC**, 13/4/2006, 18h30; "Les juges chargés du procès d'Anastase Seromba à Arusha sont rentrés d'une tournée de travail à Nyange en province de l'Ouest, sur les lieux où le prévenu est accusé d'avoir participé au crime de génocide" **RRW**, 10/4/2006, 19h00; "A Arusha en Tanzanie, le Tribunal chargé de juger les personnes accusées de participation au génocide de 1994 a aujourd'hui statué sur le cas de Paul Bisengimana" **IZUBA**, 13/4/2006, 19h30; "Détenu auprès du Tribunal International d'Arusha en Tanzanie, Paul Bisengimana a écopé hier d'une peine de 15 ans d'emprisonnement . il était poursuivi pour participation au génocide d'avril 1994 au Rwanda" **RADIO 10**, 14/4/2006, 13h00; "Le Ministre à la Coopération au Développement de Belgique souhaite qu'à propos de développement, le Parlement puisse instituer une nouvelle loi réprimant la négation du génocide perpétré au Rwanda" **CFM**, 10/4/2006, 20h00.

Comme on peut le voir au Tableau 4, "la mémoire du génocide" est un thème qui fut traité par chaque radio et par la télévision couverte par le monitoring. La Télévision rwandaise (TVR) vient au premier rang des médias audio-visuels pour ce qui est du traitement de ce thème (22). Quant à la radio nationale RRW elle est revenue sur ce thème 20 fois. Radio **IZUBA** 11 fois, **CFM** 10 fois, **RA-Rusizi**, **RA- Rubavu**, **Radio 10** et Radio **SALUS** 6 fois, la **BBC**, la **VOA** et **Flash FM** 4 fois chacune.

En examinant le tableau 6, il apparaît que parmi les 22 thèmes servant de base au présent monitoring, 6 d'entre eux semblent avoir été absents des émissions sur les radios et la télévision. En réalité, ces thèmes ont été abordés, de façon discrète il est vrai. Il s'agit des thèmes suivants: la part des institutions religieuses dans le génocide(J), la part des médias dans le génocide(K), les associations des rescapés du génocide(P), les idées de l'opposition politique sur le génocide(U), la banalisation négation du génocide(V).

1.1.2. Localisation

Au cours du processus de recherche et de publication de l'information, les organes de presse disposent d'un large droit d'accès à l'information comme le prévoit l'article 65(1) de la loi n°18/2002 régissant la presse au Rwanda. ("le journaliste dispose d'un droit étendu d'accès à toute source d'information, d'enquêter librement sur des sujets en rapport avec la marche de l'Etat et de les publier. Les secrets d'état ne doivent pas servir de prétexte à l'interdiction d'accès à l'information, à l'exception de ce qui est prévu par l'article 57 de la présente loi').

C'est cette liberté qui permet à la presse de livrer au public des informations de diverses provenances. Le présent rapport de monitoring s'est donc intéressé à la localisation des informations publiées, que ce soit à l'intérieur de nos frontières ou à l'étranger.

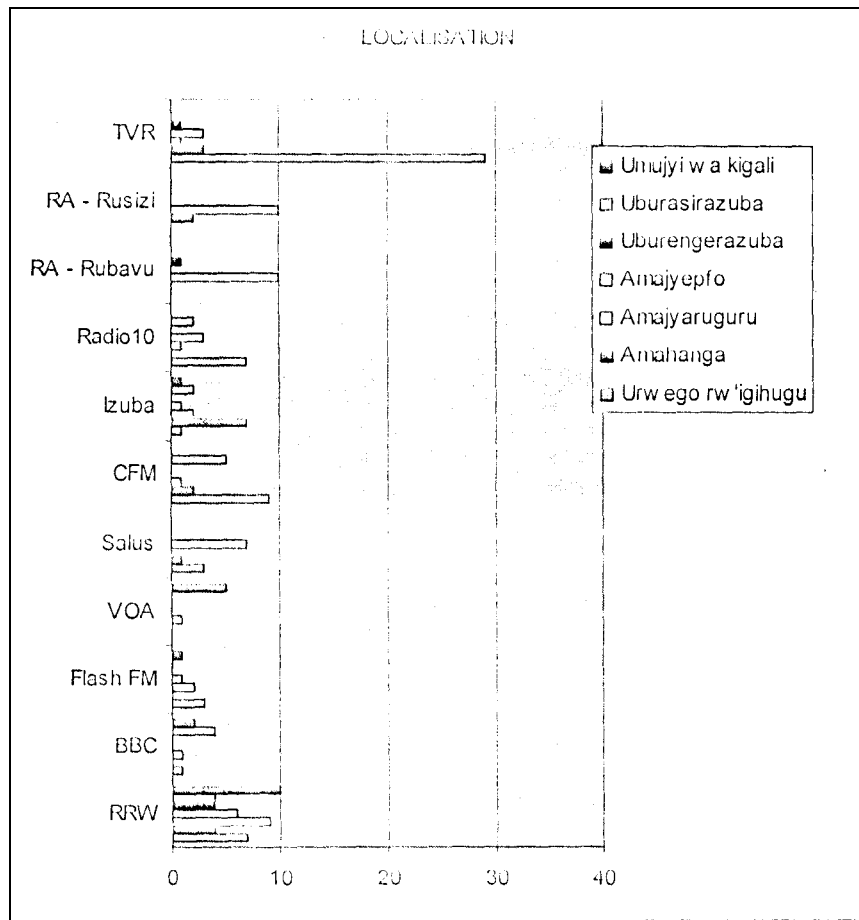
Le cataclysme du génocide survenu au Rwanda s'est répandu sur l'ensemble du pays. La localisation des sujets traités revient à montrer la manière dont les radios et la télévision ont couvert les diverses célébrations de la mémoire dans chaque région du pays et même à l'étranger. Il s'agit aussi de mettre en évidence la façon dont la presse s'est efforcée d'atteindre tous les sites touchés par le génocide dans le pays (les campagnes et le milieu urbain), ainsi que les lieux de détention, de mise en jugement ou de cavale des personnes prévenues du crime de génocide.

Tableau 7: Localisation²

RADIOSTV	Localisation							Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	
RRW	7	4	9	6	4	4	10	44
BBC	1	0	1	0	0	4	2	8
Flash FM	3	0	2	1	0	0	1	7
VOA	0	0	1	0	0	0	5	6
Salus	3	1	0	7	0	0	0	11
CFM	9	2	1	0	0	0	0	17
Izuba	1	7	2	1	0	5	1	14
Radio10	7	0	1	3	0	2	0	13
RA - Rubavu	0	0	10	0	1	2	0	11
RA-Rusizi	0	2	10	0	0	0	0	12
TVR	29	3	1	3	1	0	0	37
Total	60	19	38	21	6	0	19	180
%	33,3	10,5	21,1	11,6	3,33	17	10,5	100

Comme le tableau précédent le fait apparaître, en 2006, c'est sur la ville de Kigali que s'est surtout focalisée la recherche de l'information (33,33%) en rapport avec le deuil national. Une conséquence probable du fait que sur les 10 stations soumises au monitoring, 6 d'entre elles émettent depuis la capitale, sans parler de la télévision d'état. Le tableau révèle également que sur les radios et la télévision soumises au monitoring, 21,11% des informations étaient localisées en région de l'Ouest, celle précisément qui a servi de cadre au lancement des cérémonies de commémoration pendant la semaine de deuil. Une région en plus dotée de deux stations émettrices de programmes communautaires que sont **RA-Rusizi** et **RA-Rubavu**. Notons ensuite qu'en matière de recherche et de publication d'informations relatives à la semaine officielle de deuil, c'est Radio Rwanda qui a le mieux réussi à atteindre l'ensemble des provinces du pays. La figure qui suit fait état de la manière dont les radios et la télévision ont publié les informations au niveau provincial, national et même international.

² A1: Ville de Kigali; A2: province de l'Est; A3: province de l'Ouest; A4: province du Sud; A5: province du Nord; A6: A l'étranger; A7: Au niveau national.

Figure 1: Localisation

1.1.3. La source de l'information

L'indication de la source d'une information est une obligation en matière de journalisme. Elle donne de la valeur et de la consistance à délivrée, permettant au lecteur/auditeur de l'authentifier en la discernant de la rumeur et d'en tirer un enseignement. C'est pour cette raison que le présent monitoring a considéré la source de l'information comme un critère important à souligner: autorités, administrés, écrits divers ou tout autre élément ou instance pouvant constituer la source d'une information. Etablis sur base de la source des informations publiées sur les radios et la télévision soumises au monitoring le tableau suivant et la figure qui l'accompagne rendent bien compte de la couverture médiatique des événements

Tableau 8: la source de l'information³

Source de l'information	Informations publiées								Total
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	
BBC	8	4	0	0	2	0	2	0	8
CFM	17	7	1	1	1	0	1	1	12
FLASH FM	7	0	0	0	0	0	5	0	5
IZUBA	14	1	0	0	0	0	8	0	9
RRW	44	37	0	0	4	0	3	0	44
RADIO 10	13	2	1	1	0	0	6	0	10
RA-RUSIZI	12	12	0	0	0	0	0	0	12
RA-RUBAVU	11	0	0	0	1	0	10	0	11
SALUS	11	8	0	0	2	1	0	0	11
VOA	6	1	0	1	1	0	1	0	4
TVR	37	0	0	0	0	0	37	0	37
Total	180	72	2	3	11	1	73	1	163
%	100	40,00	1,11	1,67	6,11	0,56	40,56	0,56	90,6

De façon comparative, le tableau suivant et la figure qui l'accompagne montrent bien la proportion ente informations avec ou sans indication de source.

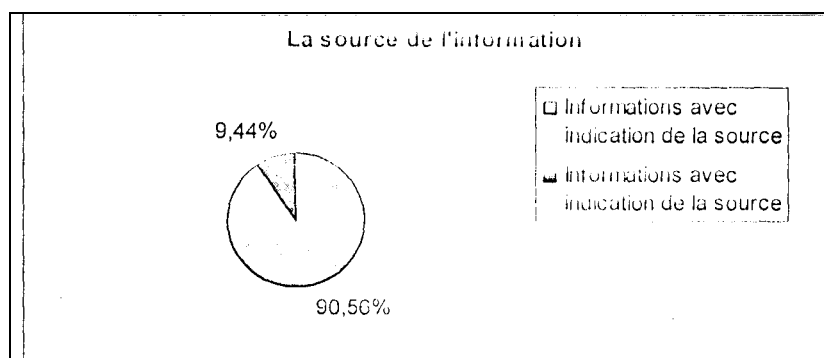
Tableau 9: La source de l'information

Radio/TV	Informations publiées	Informations avec indication de la source	%	Informations sans indication de la source	%
BBC	8	8	100	0	0,00
CFM	17	12	70,6	5	29,41
FLASH FM	7	5	71,4	2	28,57
IZUBA	14	9	64,3	5	35,71
RRW	44	44	100	0	0,00
RADIO 10	13	10	76,9	3	23,08
RA-RUSIZI	12	12	100	0	0,00
RA-RUBAVU	11	11	100	0	0,00
SALUS	11	11	100	0	0,00
VOA	6	4	66,7	2	33,33
TVR	37	37	100	0	0,00
Total	180	163	90,56	17	9,44

³ S1 : Dirigeants/administrés; S2 : «Documentation» ; S3«Observation» ;S4 : Dirigeants/administrés & "documentation"; 5:"Documentation"&Observation' ; S6 : Dirigeants/administrés & "observation" ; S7 : Autres

Comme le tableau 7 en fait foi 90,56% des informations audio-visuelles relevées par le monitoring (180) portent l'indication de leur source. Quant au tableau 6, il montre que les rubriques "autorités", "administrés", et observation" ont été lus plus sollicitées lors de la recherche des informations. La figure ci-après indique, de façon comparative, les informations affectées ou non de l'indication de leur source.

Tableau 2: La source de l'information



1.1.4 Autres observations tirées du présent monitoring

Parmi les informations diffusées au cours de la 12^{ème} commémoration du génocide, des propos inconvenants dans un tel contexte ont été utilisés. Le 7/4/2006 sur radio FLASH FM, en conclusion des informations de 12h00, le speaker a quelque peu dérapé en disant: "nous vous rappelons que sur l'ensemble du Rwanda, nous sommes aujourd'hui en deuil à la mémoire des victimes du génocide... c'est ainsi que les "festivités" au plan national se passent à Nyamasheke en province de l'Ouest". Le terme "festivité" s'applique normalement à des temps plus heureux. Mieux appropriée serait l'expression "imihango" (rites commémoratifs ou cérémonies de commémoration au niveau national).

A la télévision rwandaise (TVR) le même jour au journal de 19h30, une information était ainsi formulée: "dans le district de Kicukiro.. déterrer les restes des victimes du génocide", TVR, 7/4/2006, 19h30"... Le terme "ibisigazwa" (les restes) est inconvenant, en raison de l'impression d'irrespect qu'il fait planer sur les victimes du génocide. Une autre expression aurait du être trouvée pour décrire les reliques des innocents emportés par le du barbarie qui s'est abattu sur notre pays.

Conclusion

Le présent monitoring des informations publiées sur les radios et à la télévision lors de la semaine de deuil que le Rwanda a consacrée à la 12^{ème} commémoration du génocide, a procédé à l'examen de 180 échantillons d'informations diffusées par les médias audio-visuels du pays et par les quelques stations de radio étrangères qu'on peut y écouter. Le thème le plus fréquemment couvert fut celui "la mémoire du génocide" (F)

La localisation dominante de ces informations fut la ville de Kigali à raison de 33.33% des informations, suivie de la province de l'Ouest (21,11%). Seules 9.44% des informations échantillonnées n'a pas fourni leur source. Autre observation à relever: parmi les pourvoyeurs possibles d'informations, les autorités ont été la source la plus sollicitée.

DEUXIEME PARTIE

II. LA PRESSE ECRITE

2.1. DIFFUSION DE L'INFORMATION

Dans le domaine de la presse écrite, les journaux (ou périodiques) sont le support de l'information. Le monitoring des informations publiées au cours de la période de deuil national de commémoration du 12^{ème} anniversaire du génocide au Rwanda, n'a pas manqué de s'intéresser à la manière dont les journaux ont assuré la publication de l'information, conscientisant l'opinion rwandaise et internationale au sujet des manifestations relatives au génocide qui fut perpétré au Rwanda en 1994. Comme annoncé dans l'introduction, seuls les journaux ayant sorti au moins une livraison au cours du mois d'avril 2006 ont fait l'objet du monitoring.

2.1.1. Le type de l'information publiée

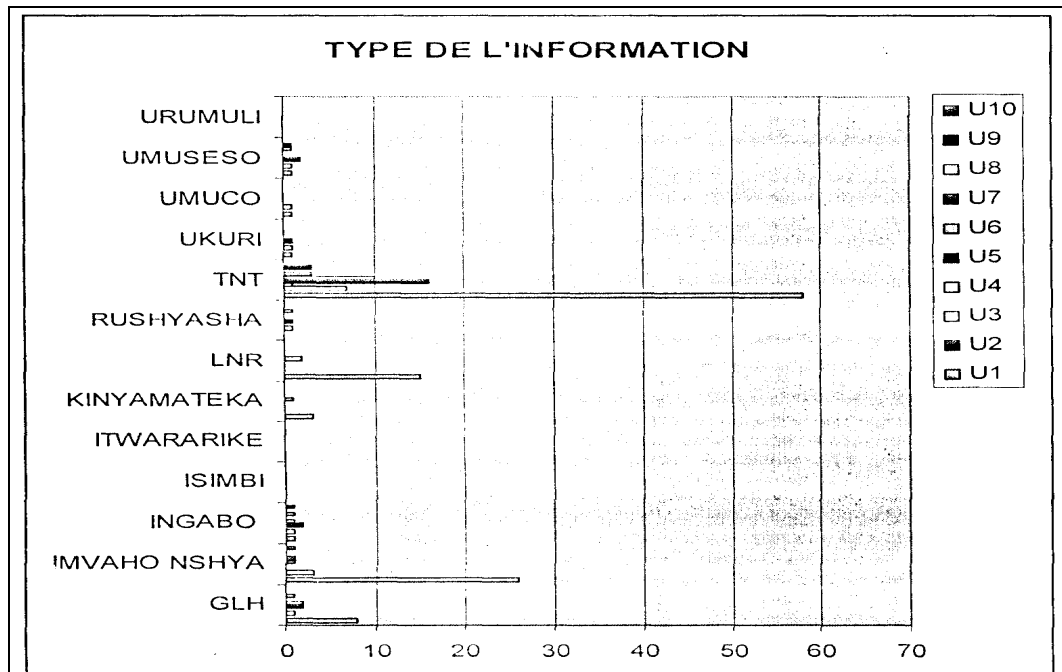
Instruire, ouvrir l'esprit, font assurément partie des exigences normales d'une presse digne de ce nom. Cela induit un apport de valeur ajoutée en termes d'amélioration des connaissances du public. La simple énumération des faits ne saurait suffire. Leur interprétation à travers le filtre de la réflexion personnelle du journaliste est nécessaire. Que pense le public de l'information publiée ? Quelles sont ses préoccupations ? L'analyse de tous ces aspects et de tant d'autres dans la foulée d'une information délivrée est intéressante. C'est pour toutes ces raisons que l'équipe en charge du présent monitoring sur les informations publiées dans la presse écrite au sujet de la 12^{ème} commémoration du génocide s'est attachée à relever les positions particulières des journalistes et celles de leurs lecteurs par rapport à certains thèmes : la mémoire des victimes du génocide, l'unité et la réconciliation de la société rwandaise, les juridictions « gacaca », l'idéologie génocidaire, etc... Pour ce faire, il a fallu s'intéresser notamment au type de l'information publiée.

Tableau 10: Type de l'information

Périodique																
Le sujet	GLH	IMVAHO NSHYA	INGABO	ISIMBI	ITWARARIKE	KINYAMATEKA	LNR	RUSHYASHYA	TNT	UKURI	UMUCO	UMUSESO	URUMULI	Total	%	
U1	8	26	1	0	0	3	15	0	58	1	1	1	0	114	61,29	
U2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	
U3	1	3	1	0	0	0	0	1	7	1	1	1	0	16	8,60	
U4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0,54	
U5	2	0	2	0	0	0	0	1	16	1	0	2	0	24	12,90	
U6	2	1	1	0	0	1	2	0	10	0	0	0	0	17	9,14	
U7	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	4	2,15	
U8	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	4	1,88	
U9	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	4	2,15	
U10	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1,08	
Total	14	32	7	0	0	4	17	3	98	3	2	6	0	186	100,00	

Comme le tableau 10 l'illustre, c'est l'information factuelle qui a le plus retenu l'attention de la presse écrite (U1) (61.29 %). Viennent ensuite les opinions personnelles des journalistes (U5) (12.90%), les articles d'analyse (U6) (9.14 %) et les éditoriaux (U3) (8.60 %). La figure suivante donne la répartition des informations par « type », selon le périodique considéré dans le présent monitoring.

Figure 3 : Type de l'information



La figure ci-dessus montre que dans l'ensemble, la presse écrite s'est efforcé de publier des informations diversifiées, à l'exception d'**ISIMBI**, **URUMULI** et d'**INTWARARIKE** qui n'ont publié aucune information relative au génocide au courant du mois d'avril. Comme le tableau et la figure précédente en font foi, par comparaison aux autres périodiques, ayant fait l'objet du présent monitoring

2.1.2. LES PUBLICATIONS

Le présent rapport s'est attaché au monitoring de 12 périodiques, comme cela peut se voir au Tableau 1 ; l'ensemble des articles examinés se monte à 186. Comme cela avait été fait pour la presse audio-visuelle, les thèmes qui ont servi de base au monitoring sont les suivants : le type de l'information, le sujet de l'information, la source et la localisation de cette information

Le contenu de l'information publiée dans la presse écrite peut se regrouper en thèmes, désignés sous la dénomination « sujet » dans le présent rapport. Ces thèmes sont les suivants : la mémoire des victimes du génocide, l'idéologie génocidaire, les juridictions 'gacaca', la sécurité des rescapés du génocide, ainsi que d'autres thèmes que l'on peut voir au Tableau 2, où chacun de ces thèmes est affecté d'un symbole.

Tableau 11: Le sujets

Périodique Le sujet	GLH	IMVAHO NSHYA	INGABO	ISIMBI	ITWARARIKE	KINYAMATEKA	LNR	RUSHYASHYA	TNT	UKURI	UMUCO	UMUSESO	URUMULI	Total	%
	A	8	5	1	0	0	2	2	1	7	1	0	0	0	27
B	1	1	1	0	0	1	4	0	20	0	1	0	0	29	15,59
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
D	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4	2,15
E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
F	2	17	1	0	0	0	5	2	36	0	1	5	0	69	37,10
G	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1,25
H	2	1	0	0	0	0	1	0	8	1	0	0	0	13	6,99
I	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,54
J	0	0	0	0	0	0	1	0	4	0	0	0	0	5	2,69
K	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4	2,15
L	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	1,25
M	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	5	2,69
N	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	4	1,88
O	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	1,25
P	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0,00
Q	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	1,25
R	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
S	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	6	3,23
T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
U	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
V	0	3	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	5	1,25
W	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	5	2,69
Total	14	32	7	0	0	4	17	3	98	3	2	6	0	185	100,00

⁶ A: les causes du génocide; B: la situation psycho-sociale des rescapés; C: la sécurité des témoins aux procès 'gacaca'; D: la lutte contre le génocide et son idéologie ; E: les réparations en faveur des rescapés ; F: la mémoire des victimes du génocide(mémoriaux, témoignages, écrits divers, oeuvres de fiction...) ; G.: la responsabilité de la communauté internationale dans le génocide ; H la responsabilité de certains pays dans le génocide; I: la responsabilité des partis politiques dans le génocide ; J: la responsabilité des confessions religieuses dans le génocide ; K: la responsabilité de la presse dans le génocide ; L : la recherche sur le génocide; M: la justice; N: les juridictions Gacaca; O: l'unité et la réconciliation; P: les associations des rescapés du génocide; Q: le racisme, le divisionnisme et l'idéologie génocidaire ; R: les droits de la personne humaine; S: l'assistance psycho-sociale aux rescapés; T: les préparatifs du deuil national; U: les idées de l'opposition politique sur le génocide ; V: la banalisation-négation du génocide W: Aunes.

Le tableau ci-dessus montre que certains thèmes ont prévalu sur les autres dans la presse écrite. La mémoire du génocide (F) (37.10%) vient en premier. A ce thème se rattachent les cérémonies du souvenir organisées en différentes provinces du pays, cérémonies qui furent largement couvertes par beaucoup de périodiques à coup d'articles et de photos (inhumation des victimes retrouvées témoignages des rescapés du génocide, allocutions des autorités,...). Illustration par quelques articles "Les rwandais appelés à faire un examen de conscience." **Grands Lacs Hebdo** n° 456, 9-16 avril 2006 pp. 1-2; «Se souvenir de l'armée du FPR est une nécessité - Biruta » **Imvaho Nshya** n° 1649, Avril 2006, pp. 1-2, «Commémoration du génocide: ceux qui banalisent le génocide disent qu'un cadavre tutsi n'est pas différent d'un cadavre hutu » **Rushyashya**, N° Spécial Génocide, Avril 2006, p.6; «Qu'au moins chaque personne visite un mémorial du génocide pour se rendre compte » **Umuseso** n° 251, 9-16 Avril 2006, p.3 ; « Les Rwandais d'Ouganda assistent à un témoignage sur le génocide avec le film 'Sometimes in April' » ; **The New Times** n° 837, Avril 13, 2006, p.4; « Le parti PL appelle au secours » **Umuco** n° 31, 6-20 Avril 2006, p.3.

Les informations sur la situation psycho-sociale des rescapés (B) sont au nombre de 29, ce qui représente 15.59% du total des informations soumises au monitoring (186 pour la presse écrite). On en trouve dans **The New Times**, **La Nouvelle Relève**, **Kinyamateka**, **Imvaho Nshya** et **Umuco** : « Les affres du traumatisme » **The New Times** n° 834, April 10, 2006, p. 10; "Les élèves et étudiants rescapés du génocide face aux difficultés multiples. Que le *FARG* regagne les entités décentralisées"» **La Nouvelle Relève** n° 565, 17-24 avril 2006, p. 1-2 ; "Indemnisation des rescapés: Les EU promettent un appui, financier" **Grands Lacs Hebdo** n° 457, 17-23 avril 2006, pp. 1-2 ; « L'A.J.S.C.S.s'occupera des personnes minées par le SIDA et les conséquences du génocide », **Imvaho Nshya** n° 1647, 03-09 Avril 2006; "Quand le deuil frappe de tous côtés, l'entraide réciproque devient aléatoire Dans le deuil, le cœur empêtré de chagrin ne dépêtre pas les mots'», **Kinyamateka**, n° 1690, Avril 2006, pp.1&16; "Reprenons-nous pour aider les rescapés » **Umuco** n° 31, 6-20 Avril 2006, p.3.

A plusieurs reprises, les journaux sont revenu, sur les causes du génocide (A) (14.52%). **Imvaho Nshya** n°1649, 17-23 Avril 2006, p. 4; par exemple : « Le génocide a été soigneusement préparé ». **Grands Lacs Hebdo** n°456, 9-16 avril 2006, p. 10; "Crash de l'avion du président Habyarimana: débat relancé". **Ukuri** n° 164, Avril 2006, pp. 4&16 : «Dire qu'ils ont perpétré le génocide pour venger Habyarimana revient à traiter les Hutus de brutes aux réactions primaires». **La Nouvelle Relève** n° 566, 24 avril -1 mai 2006, p.4 : "Génocide des Tutsi, un phénomène géo-politique ! les réfugiés burundais au Rwanda ont tué », **Rushyashya** n° Spécial Génocide, Avril 2006, pp. 1&3: « Qui a tué Habyarimana ? »

La planification du génocide de 1994 n'est pas à mettre au seul compte de certains Rwandais. Sur ce thème, la presse écrite n'a pas manqué de souligner la part de certains pays étrangers dans le génocide: « les Nations-Unies, les USA, la France et la Belgique: plus que de la trahison ?», **The New Times** n° 831, Avril 7, 2006, p. 9; "Le film 'Shooting dogs' » projeté en public » **Imvaho Nshya** n°1647, 03-09 Avril 2006, pp. 1&3 ; «les Français ont-ils des oreilles pour entendre ? » ; **Ukuri** n°164, Avril 2006, p.3 ;

« La responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi » **Grands Lacs Hebdo** n° 457, 17-23 avril 2006, pp.1-2. Enfin, le thème de la responsabilité de la presse dans le génocide (K) a été abordé par **The New Times** (4 articles représentant 2.15% de l'ensemble)

De façon générale, on peut dire qu'un article au moins, a été publié en rapport avec chaque thème identifié, à l'exception des thèmes qui suivent : la sécurité des témoins dans les juridictions Gacaca (C), l'indemnisation des rescapés du génocide (E), les associations des rescapés du génocide (P), les droits de la personne humaine (R), les préparatifs du deuil national (T) et les idées de l'opposition politique sur le génocide (U).

2.1.3. LA SOURCE DE L'INFORMATION

Dans le processus de recherche d'une information diversifiée, exhaustive et impartiale, telle que la prescrivent la loi n°18/2002 (article 68 [4]) et le code d'éthique (articles 3; 5; 11) régissant la presse et les métiers de presse au Rwanda, l'indication de la source d'une information est obligatoire. C'est pour cette raison que le présent monitoring s'est attaché à savoir si cette obligation était respectée à chaque article de presse échantillonné. Il est finalement apparu que tel était le cas. Quand les pistes d'investigation que le journaliste est amené à suivre à la recherche de l'information sont diversifiées, cette information en est d'autant plus exhaustive, consistante et crédible aux yeux du lecteur.

Tableau 12: La source de l'information⁷

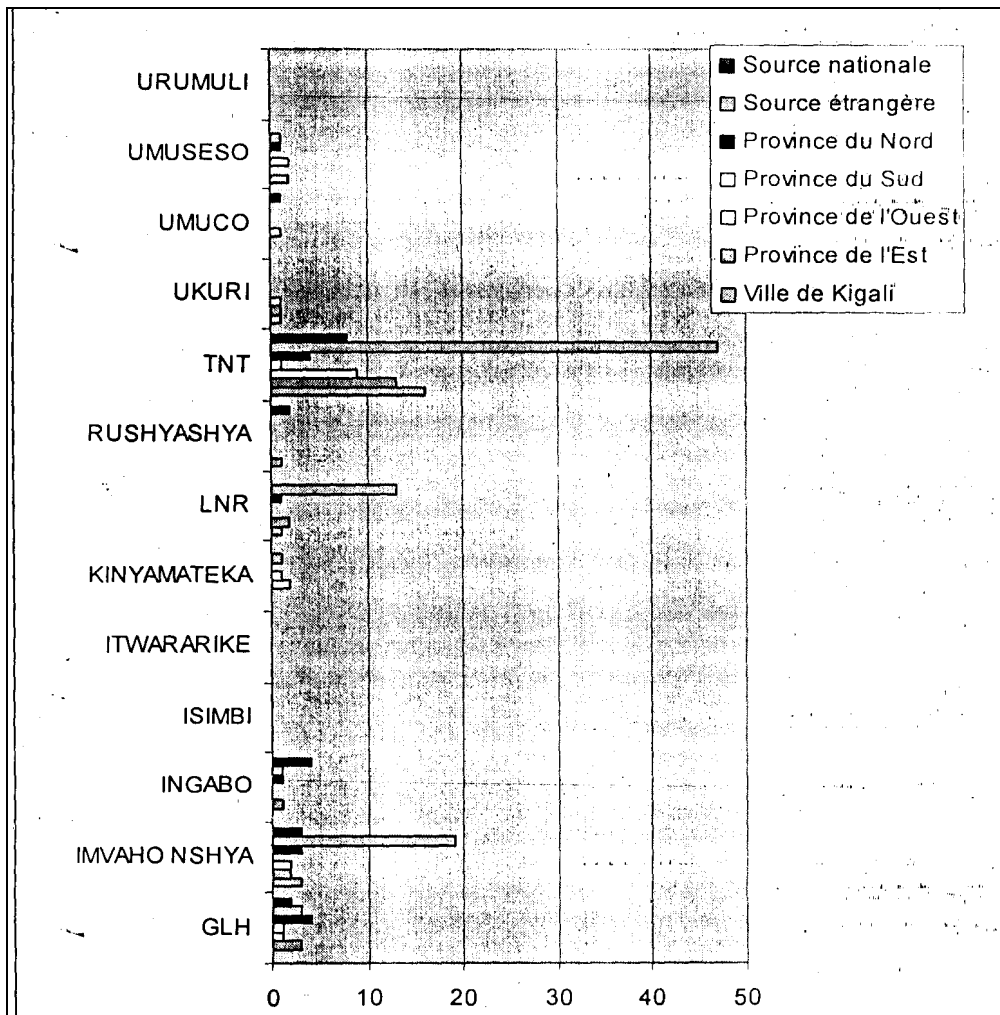
Source de l'information	Informations publiées	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
		Périodiques						
GLH	14	0	3	1	1	4	3	2
IMVAHO	32	3	2	2	0	3	19	3
INGABO	7	0	1	0	0	1	1	4
ISIMBI	0	0	0	0	0	0	0	0
ITWARARIKE	0	0	0	0	0	0	0	0
KINYAMATEKA	4	0	0	2	1	0	1	0
LNR	17	1	2	0	0	1	13	0
RUSHYASHYA	3	1	0	0	0	0	0	2
TNT	98	16	13	9	1	4	47	8
UKURI	3	1	1	1	0	0	0	0
UMUCO	2	0	0	1	0	0	0	1
UMUSESO	6	2	0	2	0	1	1	0
URUMULI	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	186	24	22	18	3	14	85	20
%	100	12,90	11,83	9,68	1,61	7,53	45,70	10,75

⁷ S1 : Les autorité/les citoyens ; S2 : « Documentation » ; S3 : « Observation » ; S4 : Les autorités, la population & «documentation » ; S5 : Documentation ; S6 : Les autorité/les administré & «observation » S7 : Autres

Comme on peut le constater au Tableau 12, la rubrique « les autorités, les administrés et l'observation » (S6) représente la source la plus sollicitée (45.70%). Cela tient sans doute au fait que la majorité des informations soumises au monitoring était formée d'informations factuelles (61.29%), recueillies selon le scénario suivant : le journaliste venait sur le terrain de l'information pour questionner les autorités locales et la population présente. Proportionnellement, c'est surtout aux autorités que les journalistes ont donné du temps de parole pour évoquer le génocide (12.90%). Egalement parmi les informations couvertes par le monitoring, figurent les opinions personnelles des rédacteurs, le courrier des lecteurs et des éditoriaux.

La figure ci-après montre comment chaque périodique a réparti ses différentes sources d'information.

Figure 4 12: La source de l'information\$



8 S1: Les autorités/ les citoyens; S2: "Documentation"; S3: "Observation"; S4: Les autorités, la population "documentation"; S5: "Documentation" & "Observation"; S6: Les autorités /les administrés & "observation"; S7: Autres.

2.1.4. La localisation du sujet de l'information

Dans la presse écrite, qu'il s'agisse d'informations factuelles, d'articles d'analyse, d'opinion des lecteurs ou autres, le sujet de l'information en cause est localisé en un lieu précis. Le présent monitoring s'est donc intéressé à l'endroit où l'événement rapporté par les périodiques examinés s'est produit : dans les différentes provinces, en ville de Kigali, au niveau national ou international. Il s'agissait de voir si, en termes de localisation des manifestations du souvenir, la presse écrite avait suffisamment diversifié sa couverture.

Tableau 13: Localisations

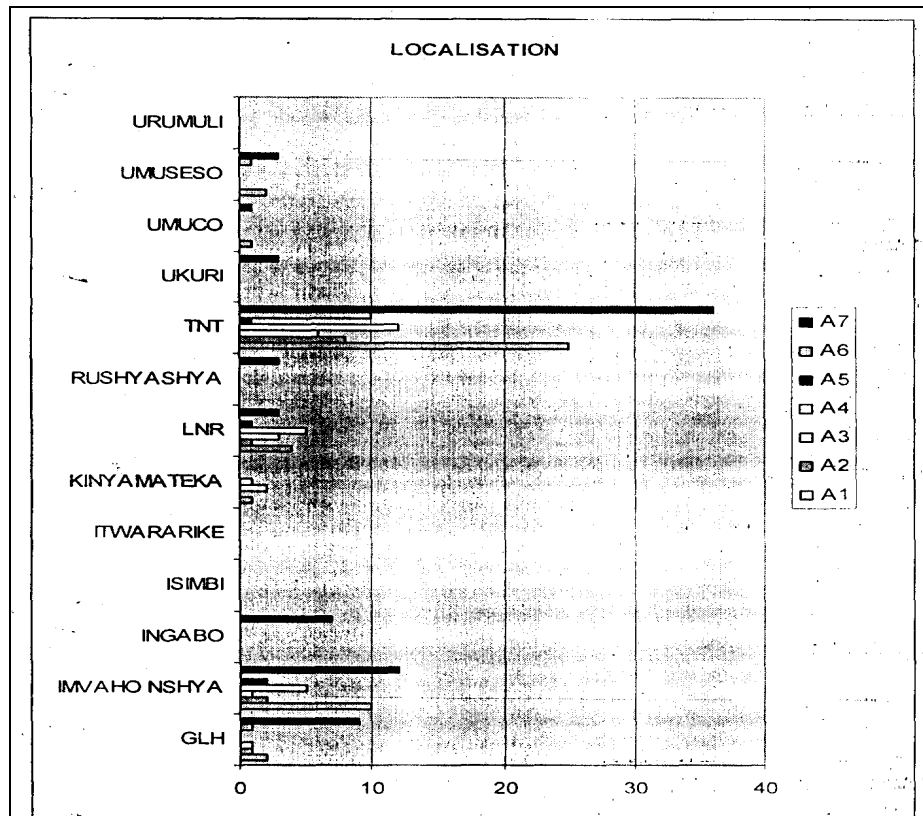
PERIODIQUE	LOCALISATION							Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	
GLH	2	1	1	0	0	1	9	14
IMVAHO NSHYA	10	2	1	5	2	0	12	32
INGABO	0	0	0	0	0	0	7	7
ISIMBI	0	0	0	0	0	0	0	0
ITWARARIKE	0	0	0	0	0	0	0	0
KINYAMATEKA	1	0	2	1	0	0	0	4
LNR	4	1	3	5	1	0	3	17
RUSHYASHYA	0	0	0	0	0	0	3	3
TNT	25	8	6	12	1	10	36	98
UKURI	0	0	0	0	0	0	3	3
UMUCO	1	0	0	0	0	0	1	2
UMUSESO	2	0	0	0	0	1	3	6
URUMULI	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	45	12	13	23	4	12	77	186
%	24,19	6,45	6,99	12,37	2,15	6,45	41,40	100

Un coup d'œil au tableau 13 le révèle : comme informations relatives à la commémoration du génocide, les périodiques de presse écrite soumis au monitoring ont surtout publié, celles qui avaient une dimension nationale (41.40 %). C'est donc ce choix d'information sur lequel la presse écrite est revenue le plus souvent (cérémonies d'inhumation/interviews), illustrant leur sujet par des allocutions des autorités.

La figure qui suit illustre bien la façon dont chaque périodique a couvert les informations en provenance des diverses provinces du Rwanda, de la ville de Kigali et même de l'étranger.

⁹ A1 : Ville de Kigali ; A2 : Province de l'Est ; A3 : Province de l'Ouest ; A4 : Province du Sud ; A5 Province du Nord ; A6 : A plan international ; A7 Au plan national

Figure 5: Localisation



Comme la figure ci-dessus l'illustre, c'est la Ville de Kigali qui a été couverte par le plus grand nombre d'informations (24.19%). Mis à part **ITWARARIKE**, **ISIMBI** et **URUMULI**, périodiques n'ayant publié aucune information en rapport avec la commémoration du génocide, le journal **UKURI** est le seul à n'avoir pas publié d'information localisée en ville de Kigali. La province de l'Est a donné lieu à 6.45% des informations publiées, celle de l'Ouest à 6.99%, le Sud à 12.27%, le Nord à 2.15%. Enfin, 2.15% des informations publiées avaient l'étranger pour cadre.

Conclusion

Au mois d'avril 2006, parmi les informations publiées dans la presse écrite sur la commémoration du génocide, celles qui firent l'objet du présent monitoring. sont au nombre de 186. Le thème dominant parmi les informations soumises au monitoring fut celui de « la mémoire du génocide » (F) (37.10%). Un thème qui inclut les cérémonies d'inhumation des victimes du génocide; les témoignages des rescapés du génocide, les allocutions tenues lors de ces manifestations par les autorités, les conférences-débats, etc. Quantitativement, sur l'ensemble des informations échantillonnées en vue du monitoring, les informations factuelles viennent en tête (U1) (61.29%): Les informations de dimension nationale ont compté pour 41.40% du total analysé. En termes de localisation, c'est dans la ville de Kigali. que le plus d'informations échantillonnées ont été récoltées (24.19%). Pour ce qui est de la source des informations, la totalité de celles qui furent couvertes. par le monitoring s'étaient conformées à la règle d'indication obligatoire. Et pour finir, en matière de sources une fois de plus, c'est surtout aux autorités que les journalistes de presse écrite se sont préférentiellement adressés (45.70%)..

CONCLUSION GENERALE

Le présent rapport du Haut Conseil de la Presse confirme largement ce qui fut déjà établi par le monitoring de l'information publiée lors de la 12^{ème} commémoration du génocide perpétré au Rwanda en 1994. L'objectif principal du présent exercice est de montrer la façon dont la presse écrite, les radios et la télévision ont livré au public rwandais et international l'information relative à la commémoration du génocide. Les thèmes de base qui ont orienté ce travail sont : le type de l'information publiée (dans la presse écrite), le sujet de l'information, la source-du sujet de l'information .et la localisation du sujet de cette information en cause. Le présent rapport est une bonne illustration de l'image. de chaque organe de presse soumis au monitoring en période de commémoration du génocide.

Pour la presse audio-visuelle, le total des informations échantillonnées pour monitoring s'élève à 180. Elles furent toutes publiées entre le 6 et le 14 avril 2006. Comme le monitoring finalement le montre, toutes les radios et la télévision échantillonnées se sont efforcées de publier des informations en rapport avec la commémoration du génocide. Dans la presse écrite, les informations soumises au monitoring étaient au nombre de 186, publiées tout au long du mois d'avril 2006. Les revues **URUMULI, ITWARARIKE et ISIMBI** exceptées, tous les autres organes de presse écrite soumis au monitoring ont. publié, une fois au moins, des informations relatives aux manifestations de commémoration du 12^{ème} anniversaire du génocide.

Autant dans la presse audio-visuelle (F) (55.00%) que dans la presse écrite (37 10%), le thème de la mémoire du génocide » fut particulièrement couvert. En rapport avec ce thème, la presse s'est intéressée aux cérémonies d'inhumation des victimes du génocide, aux témoignages. des rescapés du génocide, aux allocutions des autorités lors de ces manifestations diverses, aux conférences-débat, etc... Dans l'échantillon d'informations sélectionnées, la ville de Kigali vient en premier pour la localisation des manifestations couvertes : 33.33% des informations audio-visuelles et 24.19% des informations de presse écrite échantillonnées. Dans la presse écrite, 41.40%' des informations analysées traitaient de la vie nationale en général, tandis que dans les médias. audio-visuels, cette part d'informations tombe à 10.56%. Toujours dans la presse écrite, 63.13% de ces informations étaient de nature factuelle.

Le présent rapport de monitoring sur les publications de la presse écrite et des médias audio-visuels lors de la 12^{ème} commémoration du génocide au Rwanda montre que l'ensemble de la presse s'est efforcé de s'acquitter de ses obligations professionnelles. Une critique cependant : la couverture des événements en ville de Kigali est plutôt excessive par comparaison au reste du pays (autres villes et campagne). Il est aussi regrettable qu'en dépit de leur pertinence;.certains thèmes n'aient. pas été abordés. A l'exemple du rôle des médias dans le génocide, thème traité par le seul journal **The New Times**.

RECOMMANDATIONS

De façon générale, le Haut Conseil de la Presse tient à féliciter la presse écrite, les radios et la télévision (couvertes par le monitoring) pour s'être efforcées de publier des informations sur la 12^{ème} commémoration du génocide. Sur base de ce qui ressort du présent monitoring, le Haut Conseil de la . Presse aimerait formuler les recommandations suivantes :

- La presse ne devrait pas se contenter de publier des informations factuelles, ni de reproduire les allocutions des autorités. Elle devrait aussi commenter et produire des articles d'analyse sur l'information délivrée.
- Elle devrait essayer de publier une information exhaustive, c'est-à-dire une information d'origine diversifiée, reflétant les opinions de toutes les parties impliquées dans l'information en cause.
-
- La presse rwandaise devrait se rapprocher beaucoup plus des couches populaires et d'atteindre tous les coins du pays à la recherche de l'information.-
- La presse rwandaise devrait s'attacher à exposer particulièrement la responsabilité des médias dans le génocide, afin d'attester de sa volonté à le combattre et pour que dans l'histoire, l'abomination d'un génocide né soit plus jamais possible.
- Les organes de presse n'ayant publié aucune information relative au génocide lors de sa commémoration, devraient savoir que même en période de deuil national, leurs obligations professionnelles (informer et instruire le public sur tout sujet présentant pour lui un intérêt certain) continuent de valoir.
- Dans les débats qu'ils organisent et dans les informations qu'ils publient, il est recommandé aux directeurs des organes de presse et aux journaliste de préparer correctement émissions et articles, afin de ne pas heurter la sensibilité du public, en temps de deuil et de commémoration du génocide.
- Toutes les institutions en rapport avec les questions médiatiques devraient convenir d'une consultation commune, en vue d'élaborer ensemble un code de conduite de la presse par temps de commémoration du génocide.